

 **HONDA**

JUSQU'À



ANS DE GARANTIE

**L'ENTRETIEN DE VOTRE
HONDA RÉCOMPENSÉ !**

GARANTIE MOTEUR OFFERTE

ENTRETIEN HONDA⁽¹⁾

GARANTIE MOTEUR

JUSQU'AU PROCHAIN ENTRETIEN

Que la motorisation soit électrique, thermique ou hybride, la garantie est reconductible jusqu'au dixième anniversaire du véhicule.

POUR QUELS VÉHICULES ?⁽²⁾

- Pour tous les véhicules automobiles de la gamme Honda achetés neufs ou d'occasion de moins de 10 ans et quel que soit leur kilométrage.
- Pour les véhicules HONDA entretenus par un professionnel (réseau Honda France ou hors réseau) suivant les préconisations constructeur et les indications de l'ordinateur de bord.⁽¹⁾

A PARTIR DE QUAND MON MOTEUR EST-IL GARANTI ?

La garantie moteur s'active automatiquement :

- dès la fin des garanties contractuelles si le véhicule a été entretenu dans le réseau Honda France,
- 3 mois après le premier entretien effectué dans le réseau Honda France si les précédentes révisions ont été réalisées hors réseau.

QUE COUVRE LA GARANTIE MOTEUR ?

- Pour les moteurs thermiques : toutes les pièces internes du moteur et de la culasse en contact avec le lubrifiant.
- Pour les moteurs électriques : le moteur et le générateur destinés à la propulsion.
- Sont également inclus la main d'œuvre et les fluides tels que l'huile, le liquide de refroidissement...

BÉNÉFICIEZ SIMPLEMENT DE VOTRE GARANTIE MOTEUR

- En cas de dommage au moteur, vous n'avez pas grand chose à faire... Il vous suffit seulement de contacter votre concessionnaire qui procèdera au contrôle de l'éligibilité et à la demande de prise en charge de la garantie et assurera par la suite la réparation.

Retrouvez les détails de la Garantie Moteur Honda dans les conditions générales disponibles en concession ou sur [auto.honda.fr](https://www.auto.honda.fr).

(1) Entretien Honda : entretien effectué dans le réseau Honda France, Monaco, Andorre, selon les préconisations constructeur indiquées dans le carnet d'entretien et/ou les indications SVRS du tableau de bord.

(2) Cette offre se destine uniquement aux véhicules automobiles Honda immatriculés et entretenus en France métropolitaine, Monaco et Andorre. Ne sont pas concernés par cette garantie, les véhicules ayant servi au transport de personnes ou de marchandises, les véhicules ayant été utilisés à des fins sportives (compétition, rallye, essais) et ceux ayant été modifiés par rapport à la définition sortie d'usine. La prise en charge est limitée à la valeur du véhicule selon la côte Argus ou à dire d'expert.

Honda Motor Europe Ltd - Succursale France
RCS MEAUX 509 243 564 - SIRET 509 243 564 00028
Parc d'activités de Pariest, allée du 1^{er} mai
B.P 46 Croissy Beaubourg
77312 Marne-La-Vallée Cedex 2

Accédez au site
mobile Honda

